# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2021/1334

Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre commercial de dessins de l'artiste Chloé Cruchaudet au bénéfice du musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur**: Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

## **SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 23 DECEMBRE 2021

\_\_\_\_

**PRESIDENT**: M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU**: Mme ZDOROVTZOFF Sonia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

## **ABSENTS NON EXCUSES:**

2021/1334 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS POUR L'EXPLOITATION A TITRE COMMERCIAL DE DESSINS DE L'ARTISTE CHLOE CRUCHAUDET AU BENEFICE DU MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATON GRAPHIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique propose depuis décembre 2020 une exposition de portraits d'artistes (graveurs, imprimeurs, designers) qui ont marqué l'histoire des arts graphiques.

Douze personnalités ont ainsi été retenues pour donner lieu à une création de douze dessins installés dans les collections permanentes du musée.

Cette exposition, intitulée « Focus » met en avant des détails des corps et des visages des artistes retenus afin de permettre aux visiteurs de découvrir peu à peu leur travail, leurs outils de création et les œuvres qu'ils ont réalisés.

L'exposition durera au moins un an.

Afin de réaliser les douze portraits de cette exposition, le musée a fait appel à l'illustratrice Chloé Cruchaudet.

Le musée de l'imprimerie et de la communication graphique souhaite à présent exploiter ces illustrations afin de réaliser des cartes postales qui seront mises en vente à la boutique du musée.

Il convient donc d'obtenir la cession des droits d'auteur correspondants afin de pouvoir reproduire les illustrations de Chloé Cruchaudet.

Un contrat de cession de droits d'auteur joint au présent rapport formalise les conditions de cette cession.

Cette cession est consentie à titre onéreux.

Un contrat de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles le titulaire des droits cède à la Ville de Lyon-Musée Gadagne – Gadagne à titre payant, ses droits patrimoniaux.

Vu ledit contrat;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante :

### **DELIBERE**

- 1- Le contrat de cession de droits d'auteur susvisé, établi entre la Ville de Lyon Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et Chloé Cruchaudet est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat et à l'exécuter.
- 3- La dépense sera prélevée sur le budget 2022 du musée de l'imprimerie et de la communication graphique, code service 31704, programme : COLLECTMH opération : DOCUM, nature : 65818 ; fonction 314 ; ligne de crédit : 94249.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET